

Réunion du 1^{er} juillet 1971

Le premier juillet mil neuf cent soixante et onze à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernest, Maire.

Présents. M^r Allary Ernest, Ferret Fernand, Duroueix Yves, Faure Hubert, Philippeau Emile, Joseph Richard, Mazzière Alban, Bonhomme Jean, Guédo Olivier.

Absents. M^r Roumier Frédéric, Bardon Robert.

Installation des douches.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, les douches ne fonctionnant pas au très mal, il est absolument nécessaire de faire effectuer une réparation vraiment efficace.

Monsieur Mathieu, installateur à Beausiac, ayant été contacté à ce sujet a soumis deux propositions, à savoir: (en tenant compte que le chauffe-eau existant ne peut pas être réparé)

1 ^o - 1 chauffe-eau avec sélecteur de température, allumage électrique, 15 litres minute, pouvant alimenter les 2 cabines:	£20,00
1 mitigeur dans chaque cabine, réglable, avec pomme de douche:	400,00
- 6,50 m tuyaux cuivre 14x16 avec coudes T, pour transformation tuyauterie:	130,00
Pose, transformation, évacuation gaz brûlé, raccordement aux tuyauteries	280,00
Total T. C.	1450,00

2 ^o - 1 chauffe-eau à chauffe rapide de 100 litres:	1179,80
- 1 mitigeur thermostatique 20x27	700,00
- 2 douches à pression	200,00
- tuyaux alimentation	100,00
Pose, transformation, évacuation gaz brûlé, branchement gaz	250,00
Total T. C.	2429,80

Pien que la 2^e proposition présente l'avantage d'une économie d'eau et de gaz, l'installation est trop onéreuse pour être retenue.

Quant à la 1^{re} proposition, il y a toujours l'inconvénient présenté avec l'installation actuelle: les deux cabines étant occupées en même temps, l'eau arrive soit trop chaude ou pas assez.

Monsieur Mathieu présente alors la possibilité de mettre deux petits chauffe-eau, un pour chaque cabine. La dépense en gaz ne serait pas beaucoup plus élevée et cette installation donnerait toute satisfaction aux utilisateurs puisque dans chaque cabine se

trouverait un mitigeur réglable par chaque client, à sa convenance.
 Monsieur Mathieu mètrait ces deux petits chauffe-eau pour le même prix que celui de la 1^{ère} proposition, c'est à dire : 1450,00 francs toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal opte donc, à l'unanimité, pour cette dernière solution et demande que cette transformation soit opérée le plus rapidement possible.

Déligé de l'Administration.

Monsieur Faure Arthur qui assumait les fonctions de déligé de M. le Préfet pour le Bureau d'aide sociale ainsi que pour la révision des listes électorales se trouve maintenant, pour raison de santé, dans l'impossibilité de continuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose Monsieur FERRET Fernand pour le remplacer.

Déligé du Conseil Municipal pour la révision des listes électorales.

Monsieur Gazire Alban est désigné à l'unanimité pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

C. E. G. de Villebois-Lavalette.

Monsieur le Maire de Villebois-Lavalette, dans une lettre circulaire informe les municipalités des communes ayant des élèves qui fréquentent le C. E. G. de Villebois qu'un bâtiment va être construit pour la rentrée prochaine. Bien qu'une subvention de l'Etat soit prévue pour le financement de travaux, il est nécessaire que les communes intéressées viennent en aide à la commune siège de ce bâtiment d'enseignement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dépenses envisagées ne se trouve pas en mesure de donner son avis car il ignore à quelle somme se monterait la charge de la commune.

Il y a donc lieu de demander des précisions à Monsieur le Maire de Villebois avant de prendre une décision.

Fait et délibéré au mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

 Fernand Ferret   Fernand Ferret  Fernand Ferret
 Philippeau  Mazin  Mazin  Mazin